

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2025 À 15 HEURES STRASBOURG – CENTRE ADMINISTRATIF – SALLE DES CONSEILS

Convocation du 26 mars 2025

Membres en exercices 30 titulaires

Membres présents :

12 titulaires

30 suppléants

7 suppléants

### Membres présents :

## Communauté de communes du Kochersberg :

**Titulaires**: Claudine HUCKERT, Justin VOGEL

Suppléants: Jean-Charles LAMBERT, Raymond ZILLIOX

# Communauté de communes du Pays de la Zorn :

Titulaires: Bernard FREUND, Mireille GOEHRY, Xavier ULRICH

#### Communauté de communes du Canton d'Erstein :

Titulaires: Jean-Pierre ISSENHUTH, Marie-Berthe KERN, Fernand WILLMANN

**Suppléants**: Laurent JEHL **Eurométropole de Strasbourg**:

Titulaires: Jacques BAUR, Pia IMBS, Alain JUND, Michèle KANNENGIESER,

Suppléants: Suzanne BROLLY, Michèle LECKLER, Joël STEFFEN, Laurent ULRICH

## Membres absents excusés :

#### Communauté de communes du Kochersberg :

Titulaires: Alain GROSSKOST, Alain NORTH qui a donné procuration à Justin Vogel

**Suppléants:** Roland MICHEL

## Communauté de communes du Canton d'Erstein :

Titulaires: Benoît DINTRICH, Stéphane SCHAAL\*, Denis SCHULTZ qui a donné procuration à

Fernand WILLMANN

Suppléants: Bernard SCHNEIDERLIN

# **Eurométropole de Strasbourg:**

**Titulaires :** Jeanne BARSEGHIAN, Danielle DAMBACH, Marc HOFFSESS, Anne-Marie JEAN qui a donné procuration à Michèle KANNENGIESER, René SCHAAL qui a donné procuration à Pia

IMBS, Thierry SCHAAL, Françoise SCHAETZEL, Doris TERNOY

Suppléants : Camille BADER, Cécile DELATTRE, Pierre OZENNE, Benjamin SOULET

#### Membres titulaires absents :

**Communauté de communes du Canton d'Erstein :** Jean-Jacques BREITEL, Julien KOEGLER **Eurométropole de Strasbourg :** Vincent DEBES, Claude FROEHLY, Anne-Pernelle RICHARDOT

<sup>\*</sup>présent en visio

# Délibération n°438 du Comité syndical

## 4. Affectation du résultat

Après avoir entendu le compte administratif 2024,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 327 418,86 € et un excédent d'investissement cumulé de 32 833,47 €.

Il est proposé d'affecter 20 000 € du résultat de fonctionnement cumulé en investissement. En effet, il a été convenu de payer la moitié de la contribution à l'ADEUS, soit 75 000 €, en investissement durant la révision du SCoT.

Le Comité syndical sur proposition de la Présidente après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

+ 20 000,00€

- article 002 « résultat de fonctionnement reporté »

+ 307 418,86 €

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le - 8 AVR. 2025
La publication le - 8 AVR. 2025
Strasbourg, le - 8 AVR. 2025

La Présidente Pia IMBS

La secrétaire de séance Ève ZIMMERMANN

> Accusé de réception en préfecture 067-256702705-20250401-438-DE Date de télétransmission : 08/04/2025 Date de réception préfecture : 08/04/2025